



RETURN BIDS TO:  
 RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

**Agence Parcs Canada**  
**Salle du Courrier**  
**30 rue Victoria**  
**Gatineau, Quebec, J8X 0B3**

## Amendment #1

INVITATION TO TENDER  
 APPEL D'OFFRES

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Vendor/Firm Name and Address  
 Raison sociale et adresse du  
 fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Salle du Courrier**  
**30 rue Victoria**  
**Gatineau, Québec, J8X 0B3**

Title-Sujet <b>Améliorer l'accès et l'expérience la pointe de terre la plus à l'est de l'Amérique du Nord</b>		Date <b>27 mars, 2017</b>
Solicitation No. - No. de l'invitation <b>5P300-17-5034</b>	Client Ref. No. - No. de réf du client.	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin -  <b>at - à 02:00 PM                  on - le 2017-03-31</b>	Time Zone Fuseau horaire -  <b>Heure avancée de l'Est (HAE)</b>	
F.O.B. - F.A.B. <b>Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/></b>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :  <b>Patrick Sullivan at Patrick.Sullivan@pc.gc.ca</b>		
Telephone No. - No de téléphone  <b>(819) 420-9557</b>	Fax No. - No de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:  <b>See Herein</b>		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature	Date	

## AMENDEMENT #1

### **LE BUT DE CET AMENDEMENT EST DE POSTER DES QUESTION ET RESPONSE ET POSTER UN DOCUMENT**

Q1. Sur le banc qui doit être installé sur la poutre en I, comment doit-on fixer les éléments en bois à la poutre pour former la partie siège? La section ne contient aucun détail à ce propos.

R1. Les détails relatifs à la fixation requis pour la fabrication du banc doivent être fournis par l'entrepreneur dans le cadre de la soumission des dessins d'atelier.

Q2 : La section relative aux matériaux pour la plateforme donne la mesure 50 mm x 150 mm. Doit-on respecter ces mesures à la lettre, étant donné que 2 x 6 est un peu plus petit que cela?

R2 : La mesure métrique ou la mesure dimensionnelle 2 x 6 seront toutes deux considérées comme adéquates. L'idée est d'utiliser les dimensions « réelles ». Par exemple, 2 x 6 en mesures impériales correspond en réalité à 1½ x 5½. L'espacement indiqué sur le dessin est également important.

Q3 : Concernant les nouveaux escaliers à fabriquer de sorte qu'ils surplombent la rive, peut-on effectuer la soudure sur place dans les endroits qui présentent de nombreux tours et détours ainsi que des courbes serrées?

R3.

1. L'entrepreneur doit adapter la disposition des escaliers et des paliers de manière à optimiser le coût de la construction de l'escalier et de la main-courante.
2. L'emplacement des joints mécanique doit être indiqué par l'entrepreneur au moment de fournir les dessins d'atelier.
3. L'aspect des joints soudés sur place doit être identique à celui des sections de la main-courante fabriquées en amont.

Par ailleurs, les « tours et détours » inclus sur le plan visaient à illustrer l'obligation d'adapter sur place la disposition de l'escalier à la configuration du terrain existant. L'alignement final sur site doit être décidé d'un commun accord avec le représentant ministériel, en tenant compte de la nécessité, le cas échéant, de procéder sur place à la soudure.

Q4 : Concernant la rive située derrière la croix d'origine, on indique une pente de 2-1. Il n'est pas possible de réaliser une telle pente, étant donné que la rive est plutôt à 4-1, pleine de rochers et sans la moindre possibilité d'élargissement.

R4. L'objectif est d'adoucir l'apparence globale du « pic » artificiel en modifiant son inclinaison et sa forme à l'aide des matériaux disponibles sur place. Dans les secteurs



dans lesquels il n'est pas possible d'atteindre une pente de 2:1, un repositionnement des rochers permettra de conserver les pentes là où c'est nécessaire. Concernant l'aspect esthétique général, le résultat final doit être en harmonie avec le rivage naturel. Un dessin et inclus dans les pièces jointes suggérant une manière d'y parvenir.

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE  
DEMANDE RESTENT LES MÊMES**